# Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**
M. Paul-Roger GONTARD, M. Claude MOREL, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, , M. Franck JOUSSELIN, M. Yvan BOURELLY, M. Michel DOUCENDE, M. Joël GUIN, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Fulgencio BERNAL, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, M. Claude AVRIL, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**
Mme Cecile HELLE représentée par M. Claude NAHOUM
Mme Annick DUBOIS représentée par Mme Jeanine FAVRE-SECOND
M. Jacques DEMANSE représenté par Mme Carole DELAFONTAINE
M. Christian GROS représenté par Mme Chantal GONNET OLIVI
M. Yann BOMPARD représenté par M. Claude BOURGEOIS
M. Xavier MARQUOT représenté par M. Pierre MARQUESTAUT
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN
Mme Christine LANTHELME représentée par Mme Annie AVON

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**
M. Joël PEYRE (Excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Luc Rousselot (Excusé), M. Serge MALEN (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Stéphane MICHEL (Excusé), M. Didier Carle (Excusé), M. Stéphane GARCIA (Excusé), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), Mme Claudine MAFFRE (Excusée), M. Thierry VERMEILLE (Excusé), M. Denis SABON (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Fabrice LEAUNE (Excusé)

**ÉTAIENT PRÉSENTS SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE :**

**Assistaient également :**
*Techniciens :* Julie RIMBOT – Clairmande ROBICHON – Busra USTUN - Clément HAUSLER

Délégués en exercice : 48
Délégués titulaires présents : 21
Délégués suppléants présents : 7
Quorum d'un tiers des membres* : 17
*Loi de prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire du 10 novembre 2021

La séance est ouverte à 14h30 par Pascale BORIES, la Présidente.

## Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur AVRIL est désigné comme secrétaire de séance.

| Vote | |
|---|---|
| Unanimité | 28 |

## Approbation du procès-verbal du Comité syndical du Lundi 23 Mai 2022

| Vote | |
|---|---|
| Unanimité | 28 |

## Compte rendu des décisions et des arrêtés du Président

### Décision n°2022-01 - QUIETEC - Maintenance informatique

Un avenant au contrat de maintenance n°010210AV est conclu avec la Société QUIETEC
Ce contrat est établi sur la base forfaitaire de 20 heures d'interventions annuelles sur site ou par assistance téléphonique. Le taux horaire qui sera pratiqué par le prestataire dans le cadre de ses missions contractuelles forfaitaires est fixé à 85 € HT.

## Compte rendu des décisions du Bureau Syndical

### Avis du Bureau – Orange – Modification n°2 du PLU

Le contexte est présenté : la commune d'Orange réalise la modification n°2 de son PLU. C'est dans ce cadre que le Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de vie d'Avignon a été saisi en tant que PPA pour rendre son avis. Pour rappel, la commune d'Orange n'est actuellement pas couverte par le SCOT en vigueur.

L'usine de Saint Gobain a pour projet de modifier un process afin de réduire les émissions de CO2 et d'augmenter le recyclage de verre dans sa production.
Le projet prévoit de créer un sous zonage spécifique UEh au niveau de la localisation du futur projet pour permettre une hauteur de 23m.

L'ensemble des points présentés sont compatibles avec les objectifs du SCOT et cohérents avec les travaux de révision en cours.

Le Bureau Syndical, réuni en présentiel le lundi 20 juin 2022, a émis un avis favorable sur la modification N°2 du PLU d'Orange

### Dossier CDAC – AEC ZAC du Coudoulet – Orange

Le contexte est rappelé : le permis correspond à une demande d'extension de la ZAC du COUDOULET sur la commune d'Orange
L'objectif est de créer 5 cellules commerciales dont deux activités sont soumises à CDAC : Piscines DESJOYAUX et une activité non-alimentaire sans enseigne.

Le projet d'extension de la ZAC du Coudoulet est compatible avec le SCOT et permet l'aménagement d'un espace situé entre deux zones de commerce déjà existante, créant ainsi une continuité.
Néanmoins, ce projet interroge sur le renforcement de la vacance commerciale déjà existante dans ce secteur, et sur un aménagement commercial cohérent.

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable assorti de recommandations liées aux éléments présentés dans l'analyse technique. Monsieur GARCIA, présent en CDAC qui s'est tenue le 28 juin prochain, a rendu compte de cet avis. La CDAC a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le projet

- **PPRI Rhône Aval – Avis des POA**

La révision du plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI) du Rhône du 20 janvier 2000 a été prescrite par arrêté préfectoral de Vaucluse du 7 mai 2002.
Les projets PPRi sur les 3 communes ont été arrêtés, et des consultations publiques se sont tenues.
Les POA (personnes et organismes associés) dont fait partie le SMBVA ont été saisies officiellement lors d'une réunion le 1er juin pour rendre un avis sur le document

Le contenu des PPRI est présenté ainsi que les points soulevés lors de l'analyse technique et du derniers Bureau, concernant les ENR et les équipements touristiques ponctuels.

Suite à ces informations, des remarques sont formulées :

- Dans le cadre du PPRI d'Avignon notamment, il est important de considérer la position de centralité du SCOT et de la ville, nécessitant de permettre un développement résilient tout en intégrant le risque, comme cela s'est fait dans l'histoire du développement urbain des villes le long du Rhône ayant vécu avec ses crues. L'objectif est de trouver un point d'équilibre entre gestion du risque et développement afin que cela ne soit pas sclérosant pour les villes impactées, et que des solutions d'expérimentations sur ces territoires puissent être testées en termes de construction.
- Les différences entre PPRI du Gard et du Vaucluse se font sur plusieurs points, notamment les ENR et l'agriculture.
- De manière générale, il est important d'être vigilant sur l'implantation des parcs photovoltaïques, pour des questions de réverbération et de co-visibilité.

Les membres du Bureau se sont positionnés favorablement sur le projet de PPRI, assorti des remarques présentées ci-dessus et qui seront portées à la connaissance des services de la Préfecture sous forme de courrier.
Seront rajoutées les remarques formulées lors du Comité Syndical, notamment sur la notion de résilience des villes.

## Compte rendu des délibérations

### N°1 : Validation du rapport d'activité 2021

Rapporteur : Pascale BORIES

Chaque année, la Présidente du SMBVA doit rendre compte de l'activité de l'établissement aux EPCI membres. Ce rapport est transmis en annexe.
Le contenu de ce rapport annuel d'activités doit remplir les obligations juridiques, transmettre une information de qualité à l'ensemble des élus des EPCI et des communes membres.

Le rapporteur rappelle au comité les éléments qui fondent le Rapport d'activité de 2021, en insistant notamment sur la procédure, et les dates clés.

Ces éléments sont mis en perspective de la situation actuelle en 2022 avec la nouvelle révision du SCOT ainsi que les conférences des SCOT et discussion avec les régions concernant l'application de la loi Climat

Le Bureau Syndical, réuni en présentiel et visioconférence le lundi 20 juin 2022, a pris acte favorablement sur le rapport d'activité 2021.

Aucune remarque n'est soulevée par les membres du comité syndical.

**Le rapporteur propose au comité syndical de prendre acte de ce rapport d'activité**

L'avis est soumis au vote du comité syndical qui l'adopte à l'unanimité

| Vote | |
|---|---|
| Unanimité | Pour : 28 |

- **Points d'informations**

- **Retour sur l'atelier « foncier économique » du 13 juin 2022**

Madame la Présidente fait un retour sur l'atelier qui s'est déroulé le 13 juin sur le foncier économique, dans le cadre du redémarrage de la révision du SCOT.
Etaient invités les territoires sur lesquels se posait un enjeu stratégique pour le foncier d'activité économique et les ZAE suite à l'arrêt du SCOT, aux avis PPA et aux nouveaux projets qui sont ressortis sur certaines communes, principalement du Grand Avignon

L'objectif de la réunion était de présenter l'ensemble des zones d'activités à enjeux (soit réduction foncière, soit extension) afin de permettre par la suite au SCOT de se positionner et de porter politiquement un projet de maillage des ZAE sur le territoire, notamment pour assurer un rééquilibrage entre le Gard et le Vaucluse, de s'inscrire dans une logique de sobriété foncière et de garantir un développement cohérent avec les politiques intercommunales.

Toutes les ZAE à enjeux stratégiques et nécessitant un positionnement du SCOT ont été présentées et discutées, notamment avec les intercommunalités présentes. Certaines avaient déjà validées leur positionnement concernant les ZAE à porter, comme la CCAOP, CASC ou CCPRO. Le Grand Avignon a acté lors de cet atelier, être favorable au développement de ZAE locales sur le territoire afin d'avoir un équilibre Gard/Vaucluse. Ce positionnement était important notamment pour que les communes en cours de révision générale de PLU puissent avancer dans leur projet comme Pujaut ou Caumont.

Madame la Présidente rappelle que les positions des régions (Mme Brutus, VP Occitanie et Mme Martin, VP PACA) sont favorables au maintien d'un tissu local de ZAE et de l'importance de dédier du foncier à ce développement. De même, les services de l'Etat du Gard ont fait part de la cohérence de ce type de stratégie de développement de ZAE locales dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Climat.

- **Réforme des règles de publicité des actes**

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 réforment les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

A partir du 1er Juillet et sauf pour les actes d'urbanisme, l'affichage des actes devra être effectué sous forme électronique.

---

La Présidente lève la séance à 15h15

Le Pontet, le 21 juillet 2022
Le secrétaire de séance
Claude AVRIL

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON